

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 avril 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 V. 163** Vœu relatif aux activités à destination des jeunes parisien·ne·s pour l'été 2021.

-----

**Le Conseil de Paris,**

Considérant que la Ville tente d'accompagner les jeunes vers la pleine appropriation de leurs droits et leur émancipation indépendamment de toute présence familiale, comme en témoigne les contrats jeunesse dans les arrondissements, le « Plan Parisien pour l'autonomie des jeunes » (2015), l'engagement dans la prévention spécialisée ou encore la politique vis-à-vis des quartiers prioritaires ;

Considérant que les jeunes vivent des situations différentes mais ont pour beaucoup des revenus très modestes qui les amènent à renoncer à certaines dépenses ;

Considérant que la crise sanitaire a renforcé la précarité des jeunes résidant à Paris ;

Considérant que 17,4 % des jeunes parisien·ne·s vivent sous le seuil de pauvreté et que ces jeunes ont de plus en plus recours aux distributions alimentaires ;

Considérant que l'utilisation massive des diverses aides allouées à la jeunesse révèle les difficultés grandissantes auxquelles font face les jeunes en cette période de crise ;

Considérant qu'en 2016 le revenu moyen d'un·e étudiant·e s'élevait à 837€ (rémunération du travail, bourses, aides au logement etc...) soit un montant situé sous le seuil de pauvreté ;

Considérant que 44% des jeunes de 18-25 ans ont ressenti un fort sentiment d'isolement pendant le confinement, contre 38% pour le reste de la population (*Institut National des Études Démographiques*) ;

Considérant que les structures de prévention et d'insertion qui suivent au quotidien le parcours des jeunes telles que les missions locales, les centres d'hébergement, les services sociaux, les clubs de prévention, ne cessent de nous alerter sur le mal être physique et psychologique des jeunes ;

Considérant que les activités culturelles, sportives et de loisir et le lien social sont primordiales pour le développement personnel des jeunes ;

Considérant l'importance de faciliter l'accès des jeunes à tous les domaines qui contribuent à leur enrichissement, à leur épanouissement et à leur accès à l'autonomie ;

Considérant que les Centres Paris Anim' sont des structures socio-culturelles de proximité qui fonctionnent de concert avec les associations, les équipements publics et les services locaux et constituent un relais de la Ville auprès des jeunes parisiens ;

Considérant les 50 Centres Paris Anim' repartis sur le territoire parisien qui offrent une large palette d'activités, d'animations et de spectacles à des tarifs préférentiels ;

Considérant la création, en décembre 2020, d'un tarif spécifique correspondant à la tranche 2 du quotient familial, pour les jeunes usagers des Centres Paris Anim', étudiant·e·s, apprenti·e·s, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune (quand ils ne bénéficient pas de la tranche 1) ;

Considérant que l'ancienne tarification imposait aux jeunes de dépendre de leurs parents, ce qui constituait un frein à leur autonomie ;

Considérant que le coût de l'activité artistique est cité comme le principal frein pour 50% des jeunes (*étude INJEP 2019*) ;

Considérant que la période estivale est une période propice aux loisirs et aux activités de plein air ;

Considérant que chaque année, environ un tiers des jeunes parisiens ne partent pas en vacances, faute d'en avoir les moyens ;

Considérant que les restrictions de circulations risquent de renforcer la sédentarité tant des jeunes que des habitants des quartiers populaires et les limiter dans leur possibilité de pouvoir retrouver leur famille pendant l'été ;

Considérant l'importance de structures qui permettent aux jeunes de pratiquer des activités à des tarifs préférentiels ;

Considérant l'importance d'organiser des activités pour les jeunes qui restent dans leur quartier, dans le but de leur ouvrir de nouvelles perspectives et de les sortir de leur quotidien ;

Considérant la richesse et la diversité des activités proposées par les Centres Paris Anim' à destination des jeunes et des familles ;

Considérant que certains Centres Paris Anim' sont fermés pendant un mois l'été et que les personnels des centres sont, de fait, contraints de prendre des vacances et ne peuvent continuer à travailler avec les jeunes, à maintenir le lien social et à leur proposer des activités ;

Considérant la nécessité renforcée en cette période sensible de proposer une diversité d'activités sportives, culturelle et de loisirs à Paris, dans une démarche d'aller-vers, et d'appropriation positive de l'espace public pour permettre aux parisiens qui ne peuvent partir en vacances de profiter au maximum des nombreux dispositifs existants à Paris, notamment dans les quartiers populaires ;

Considérant l'organisation en 2020 du mois d'août de la culture pour organiser une multitude de petites initiatives culturelles à travers la Ville en extérieur pendant l'été, permettant à la fois de favoriser le vivre ensemble et de soutenir les acteurs culturels.

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Barbara Gomes et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen,

Emet le vœu que :

- La Ville mobilise les équipements municipaux pour permettre un maintien d'activité en direction des jeunes et des habitant·e·s des quartiers populaires pendant toute la période estivale notamment en maintenant et en développant les initiatives sportives en extérieur (baignade Léo Lagrange, bassin du canal de l'Ourcq, etc.) en proposant un été parisien de la culture et en étudiant les conditions du maintien d'activités des Centres Paris Anim' et des Centres sociaux pendant la période ;
- La Ville renforce son soutien aux structures qui organisent des activités sportives, culturelles et de plein air à destination des jeunes parisiens pour l'été 2021.